

MOTION D'AGENTS DE LA DDFIP DU VAL D'OISE

A MADAME LA DIRECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL D'OISE

Le 15 janvier 2018

Après avoir supprimé des centaines d'emplois et fermé quatorze trésoreries en dix ans sur le département, la DDFIP du Val d'Oise annonçait fin novembre de nouvelles restructurations/transferts de services prévues courant 2018 :

- ◆ Transfert des deux SIE et du PCE de Garges sur le site de Saint-Leu (disparition de la sphère Fisca Pro du site de Garges)
- ◆ Transfert des Brigades BCRP et BCSP d'Ermont sur le site de Cergy (Montaigne)
- ◆ Transfert des Brigades de vérification de Saint-Leu vers Cergy (Montaigne)
- ◆ Création d'un Service Départemental de l'Enregistrement en transférant le pôle Enregistrement de Cergy à Ermont.
- ◆ Transfert des brigades de vérifications de CERGY et de la BCR du Beloise vers le Montaigne.

Toutes ces restructurations auront un impact brutal sur le service public et sur la vie personnelle et professionnelle des agents, que la Direction place devant le choix suivant :

- ➔ suivre la mission et obligation de déposer une demande de mutation nationale pour changer de RAN ;
- ➔ maintien sur la résidence actuelle mais obligation de s'adapter à d'autres missions ;

Face à cela, entre 50 et 60 agents ont envahi le CTL du 11 décembre 2017 qui devait présenter ces modifications aux organisations syndicales.

Dans la continuité de cette action, des agents des différents services impactés par ces restructurations se sont réunis pour réagir face à ces attaques. Ils ont rédigé la présente motion :

Cette motion a pour but d'interpeller la Direction sur l'ensemble des points détaillés ci-après. Nous exigeons une réponse de la Direction sur ces points avant le 22 janvier 2018 afin de nous permettre de faire notre choix en toute connaissance de cause (demande de mutation avant le 24 janvier ou non) :

➤ Concernant le transfert des services dans l'immeuble Le Montaigne à CERGY :

Disposition des locaux : nous exigeons des plans permettant de déterminer les emplacements des bureaux, salle de convivialité, salle de réunion, box de réception etc... Nous refusons la mise en place d'open space.

En tout état de cause, nous demandons le maintien de la configuration actuelle, à savoir rester en bureaux de 2 personnes si c'est le cas actuellement, 3 personnes si c'est le cas actuellement.

Places de parking : nous exigeons une place de parking par personne garantie et non pas la dotation de pass qui nous autoriserait l'accès à des parkings privés sans nous assurer une place réelle si ceux-ci sont complets.

Archives : nous exigeons que les archives des différents services transférés soit rapatriées

dans l'immeuble du Montaigne. Quel est l'emplacement prévu pour les accueillir ?

Secrétariat : Nous exigeons une clarification des missions transverses telles que secrétariat, accueil, courrier, contentieux : quel périmètre de missions, quels moyens en personnel ?

Durée de renouvellement du bail du Montaigne :

Nous exigeons de connaître la durée du renouvellement du bail et l'engagement de la Direction de maintenir de manière pérenne le pôle de contrôle fiscal nouvellement créé et de ne pas reproduire les multiples restructurations et va-et-vient qu'ont subis ces dernières années les services de BCSP, BCRP et Enregistrement.

Travaux : nous exigeons des travaux qui ne se limitent pas à des travaux de rafraîchissement mais également le remplacement des fenêtres et des radiateurs et surtout de mettre en conformité le bâtiment (isolation, éclairage ...).

Nous exigeons le remplacement de la moquette par un revêtement de sol lisse.

Prime de restructuration : nous exigeons la confirmation que la prime de restructuration sera versée au 1^{er} septembre 2018 et au plus tard en décembre 2018 pour les services dont l'installation sera effective dans les locaux du bâtiment Le Montaigne au 01/01/2019 (cas de la BCPR).

➤ Concernant la création du pôle départemental d'enregistrement et le transfert du pôle enregistrement de Cergy à Ermont :

Compensation des temps partiels : Il est prévu de regrouper les 12 collègues d'ERMONT et les 6 collègues de CERGY.

Or sur les 12 collègues d'ERMONT, 2 personnes sont à 80 %, 2 à 60 % et 1 collègue est en congés longue maladie fractionnée.

Nous exigeons la compensation de ces temps partiels.

Remplacement du cadre A : le départ à la retraite de l'inspectrice du pôle enregistrement d'ERMONT est prévu en février 2019. Quid de son remplacement ? Quid du tuilage avant son départ ?

Nous exigeons le maintien du emploi de cadre A et le remplacement de son départ à la retraite.

Remplacement des 2 agents de Cergy en retraite en 2019 : nous exigeons le maintien de leurs emplois et le remplacement de ces agents.

Création d'un emploi de comptabilité et d'un emploi RAR : actuellement les services d'enregistrement de CERGY et d'ERMONT ne gèrent pas la comptabilité et le RAR qui sont à la charge des SIE.

Suite à la création du pôle, ces missions vont échoir à l'enregistrement, nous exigeons donc l'ouverture de ces postes à la mutation à destination de tous les agents.

Disposition des locaux : nous exigeons des plans permettant de déterminer les emplacements des bureaux, salle de convivialité, salle de réunion, accueil etc.

Archives : Nous exigeons le rapatriement sur Ermont de l'ensemble des archives

enregistrement et ex-FI actuellement disséminées sur le département.
Quel est l'emplacement prévu pour les accueillir ?

➤ Avenir des missions et devenir des agents qui ne suivent pas la mission :

Transfert de la fiscalité professionnelle de GARGES à SAINT LEU LA FORET :

Tout un pan du département perd la mission fiscalité des entreprises qui se trouve délocalisée à SAINT LEU LA FORET : quid de la proximité du service public ?

Devenir des agents qui ne suivent pas la mission :

Nous exigeons de connaître la durée d'affectation ALD résidence en local pour les collègues qui font le choix de ne pas suivre la mission ? Est-elle limitée à 1 an ? Ou plus ?

Dans le cadre de la réforme des règles de mutations qui transformera le département en une seule RAN, quelle affectation auront au 1^{er} septembre 2020 (date d'entrée en vigueur de la disposition dans le 95), les agents qui auront été affectés ALD résidence au 1^{er} septembre 2018 ? Seront-ils toujours affectés ALD résidence ?

Par ailleurs, concernant le délai de séjour, les RH du 95 nous ont affirmé que, s'agissant d'une mutation suite à restructuration, le délai de séjour serait de un an au lieu de 2 ans avant de pouvoir refaire une mutation. Par conséquent tous les agents concernés par une mutation suite à restructuration pourraient faire une mutation au mouvement du 1^{er} septembre 2019. Or, rien n'étant indiqué sur ce sujet dans l'instruction sur les mutations, nous demandons à ce que les ressources humaines du 95 s'engagent par écrit sur ce point. De plus, nous exigeons que la direction éclaire la date à partir de laquelle court le délai de séjour : le 1^{er} septembre 2018 pour tous les services restructurés ? Ou date de l'installation physique de chaque service ?

Les collègues de GARGES qui décident de ne pas suivre la mission ne pourront que changer de structure car toute la fiscalité professionnelle aura disparu.

Nous exigeons de savoir quelles règles d'affectation seront appliquées dès lors que leur mission/structure aura disparu de leur résidence : leur affectation nationale sera-t-elle modifiée ? Sinon la Direction y dérogera -t-elle ?

Vous avez prévu de déménager le PCE et le SIE de Garges à Saint-Leu le 01/01/2019. Dans le cas où les agents de la RAN d'ERMONT/SAINT LEU qui ne suivent pas leur missions demanderaient une mutation nationale afin d'être titulaires d'un poste (et pas seulement se retrouver "ALD local") et seraient affectés au PCE ou au SIE transférés de Garges, seront -ils obligés de travailler à Garges du 01/09/2018 au 31/12/2018 ?

Tous les services de contrôle sont censés démanager sur Cergy au Montaigne (BDV, BCR, BCSP, BCPR) sauf les PCE. En cas d'affectation en PCE sur la commune de Saint-Leu à la suite de la restructuration, nous exigeons la garantie que ne se reproduise pas la situation que certains services ont déjà subi dans le Val d'Oise, à savoir d'être transféré à Cergy, dans quelque temps, afin de regrouper les services participant à la mission de contrôle fiscal ?

